

27 février 2007

L'INITIATIVE GARANTIE D'EMPLOI DES DIPLÔMÉS EN SOINS INFIRMIERS DU GOUVERNEMENT MCGUINTY

Le gouvernement McGuinty a publié aujourd'hui les détails de l'initiative *Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers* qui vise à s'assurer que chaque nouveau diplômé en soins infirmiers qui souhaite travailler à plein temps en Ontario puisse le faire.

L'investissement de 89 millions de dollars au chapitre de cette initiative permettra aux employeurs de créer des postes de transition à plein temps qui pourront être offerts aux nouveaux diplômés en soins infirmiers.

Cet investissement créera des postes de transition de sept mois et demi à l'intention des diplômés en soins infirmiers, période durant laquelle ces diplômés pourront acquérir une expérience pratique précieuse. Le gouvernement fournira un financement de six mois et l'on s'attend à ce que l'employeur paie six semaines de plus.

Comme encouragement supplémentaire, si les diplômés se voient offrir des postes à plein temps après la période d'orientation de trois mois, les employeurs pourront utiliser le solde des fonds gouvernementaux pour d'autres initiatives en soins infirmiers de première ligne.

La *Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers* utilisera un portail d'emploi en ligne sur le site Web www.professionssanteontario.ca pour relier les nouveaux diplômés à des offres d'emploi affichées par les employeurs dans les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, et les secteurs des soins à domicile, de la santé mentale, de la santé publique et des soins primaires.

Les diplômés présenteront une demande pour des postes de transition offerts par les employeurs sur ce portail convivial, automatisé et confidentiel. Ce portail permettra également aux collectivités et organismes de décrire et commercialiser les possibilités d'emploi.

Mode de participation des diplômés

Pour participer au programme *Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers*, les candidats doivent :

- s'inscrire sur le portail destiné aux nouveaux diplômés sur www.professionssanteontario.ca d'ici au 1^{er} avril 2007 ou d'ici à la date à laquelle ils terminent leur programme, celle de ces deux dates qui survient en dernier;
- présenter une demande auprès d'organismes par l'entremise du portail destiné aux nouveaux diplômés;
- passer une entrevue avec des employeurs éventuels puis confirmer l'acceptation de l'offre sur le portail destiné aux nouveaux diplômés; et
- présenter une demande et obtenir une inscription temporaire auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, une fois l'offre d'emploi reçue.

Le programme *Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers* témoigne de l'engagement du gouvernement à veiller à ce que chaque diplômé puisse travailler en Ontario dans le secteur des soins de santé.

Le site Web de ProfessionsSantéOntario (www.professionssanteontario.ca) a été lancé en décembre. Il met l'accent sur le recrutement et le maintien en fonction des professionnels de la santé, en Ontario.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Also available in English

www.health.gov.on.ca/indexf.html.